



14^{ème} Conférence Parlementaire Afro-Arabe

(Abidjan, 4 et 5 Mai 2016)

COMMUNIQUE FINAL

A l'invitation de l'Assemblée Nationale de la Côte d'Ivoire, la 14^{ème} Conférence Parlementaire Afro-Arabe s'est tenue à Abidjan les 4 et 5 Mai 2016.

Ont pris part à la Conférence, des délégations représentant les Parlements nationaux des pays Africains et Arabes suivants : Algérie, Bénin, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Egypte, Emirats Arabes Unis, Ethiopie, Gabon, Guinée, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Namibie, Ouganda, Palestine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Soudan, Soudan du Sud, Tunisie et Zimbabwe.

Des représentants des Organisations suivantes y ont participé en qualité d'observateurs : l'Union Parlementaire des pays membres de la coopération Islamique (UPCI) et le Parlement de la CEDEAO.

Séance inaugurale

La séance inaugurale a eu lieu à l'hémicycle de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire en présence de Son Excellence Monsieur Guillaume Kigbafori SORO, Président de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire, du Dr Chafik RACHADI, Vice-Président de la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc, représentant Son Excellence Monsieur Rachid TALBI ALAMI, Président du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine, de Monsieur Emile RAHME, membre de l'Assemblée Nationale du Liban, représentant le Président de l'Union Interparlementaire Arabe, ainsi que de Messieurs Faez EL Shawabkeh et N'ZI Koffi, respectivement Secrétaire Général de l'Union Interparlementaire Arabe et Secrétaire Général de l'Union Parlementaire Africaine.

Le représentant du Président du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine, Monsieur Chafik Rachadi, a, tout d'abord, transmis les salutations de Son Excellence Monsieur Rachid TALBI ALAMI, Président du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine et Président de la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc, empêché. Il a ensuite adressé ses remerciements aux autorités de la Côte d'Ivoire pour l'attention et l'accueil chaleureux réservés aux délégués.

Soulignant l'importance que revêt cette conférence parlementaire afro-arabe qui offre l'occasion aux parlementaires de tisser ou de renforcer les liens d'amitié fondés sur un destin commun, il a rendu hommage à tous les parlementaires pionniers, dans les parlements arabes et africains, qui ont jeté les fondations de ce cadre parlementaire conjoint.

Rappelant que les relations entre l’Afrique et le monde arabe sont anciennes, il a indiqué que ces dernières sont fondées sur des bases historiques, géographiques, civilisationnelles, culturelles et militantes.

Il a, par ailleurs, rappelé que dans le préambule des statuts de la Conférence parlementaire afro-arabe, adoptés à Dakar en mars 1985, il est clairement souligné que les représentants des parlements africains et arabes sont fidèles à l’esprit, aux principes et aux objectifs des chartes onusiennes, africaines et arabes, lesquels définissent le cadre de leur action et les lient à une charte d’honneur qui nécessite la consolidation de la coopération entre les frères et amis africains et arabes d’une part, et favorise la coordination des efforts, le développement du dialogue et le renforcement des liens entre les parlements et les peuples africains et arabes ainsi que la communication permanente entre eux, d’autre part.

Abordant le thème de la conférence, à savoir « le développement des échanges entre les pays arabes et africains en vue de promouvoir la paix et le développement durable », M. Chafik RACHADI a indiqué que ceci renvoie à la dimension historique des relations afro-arabes.

La réunion d’Abidjan sera l’occasion d’engager une réflexion sur les échanges aux plans économique, scientifique, culturel et éducatif, et sur les perspectives de solidarité, de coordination et d’harmonie qui serviront le développement durable, jetteront les jalons de la coopération et de l’intégration requises et instaureront la paix, la sécurité et la stabilité dans nos régions et dans le monde arabo-africain, a-t-il ajouté.

Il a observé que le terrorisme, les turbulences politiques, les conflits armés, la violence, l’extrémisme, le crime organisé, le trafic illicite d’armes et de drogues, les épidémies mortelles, le trafic des humains et la migration, sont aujourd’hui autant de fléaux inscrits en priorité à l’ordre du jour de la communauté internationale.

Face aux défis qui se dressent dans l’espace arabe et africain, il s’est dit convaincu que l’institution parlementaire afro-arabe possède une partie des solutions et moyens pour surmonter ces situations. En effet, les parlementaires disposent du pouvoir législatif et de contrôle à même d’orienter les politiques publiques et de les recentrer sur les priorités les plus primordiales.

Aussi, a-t-il appelé à l’élaboration de stratégies de développement conjointes, à la conjugaison des efforts et des initiatives, à la coordination régionale en vue de créer un environnement favorable au développement durable fondé sur la paix, la sécurité, la démocratie, la stabilité et le bien-être des populations et des générations futures.

M. Chafik RACHADI a souligné que la responsabilité immense et multidimensionnelle qui incombe aux parlementaires arabes et africains est historique, politique, civilisationnelle, humaine et morale. Il a estimé que les parlementaires doivent relever les défis et répondre aux attentes de leurs populations.

Enfin, il a rendu hommage aux grandes figures africaines et arabes qui ont mené nos pays à l'indépendance nationale sur le continent africain et dans le monde arabe.

A son tour, **Monsieur Emile RAHME, a donné le contenu du message de S.E. Monsieur Nabih Berry, Président de l'Assemblée Nationale du Liban et Président de l'Union Interparlementaire Arabe.**

Dans son message, il a remercié les autorités de la Côte d'Ivoire pour leur soutien, pour l'hospitalité et pour les efforts déployés en vue du succès de la Conférence. Il s'est félicité de l'importance accordée au renforcement des liens de solidarité et de coopération afro-arabe.

Il a également exprimé ses remerciements et sa gratitude aux Etats du continent africain, notamment la Côte d'Ivoire, d'avoir accueilli depuis plus d'un siècle les premiers contingents de l'émigration arabe et offert des opportunités de travail pour vivre dignement et contribuer, dans le respect des lois des pays d'accueil, à la vie des Etats et sociétés en Afrique.

S'adressant aux parlementaires arabes et africains, il leur a adressé ses félicitations pour leur réunion qui permet la refondation des relations entre l'Union Parlementaire Africaine et l'Union Interparlementaire Arabe, lesquelles doivent transcender les missions de dialogue entre elles pour aller vers une meilleure connaissance des problèmes et une plus grande coopération dans les différents domaines, et davantage d'échanges d'expériences et de coordination sur la scène internationale.

Il a fait remarquer que plusieurs aspects positifs ont été réalisés dans le cadre de notre dialogue et ont conféré à celui-ci un caractère institutionnel. Cette coordination et cette coopération devant ainsi tendre vers l'appui au point additionnel arabe inscrit à l'ordre du Jour des travaux de l'Union interparlementaire prévus en octobre prochain.

Sur le thème de la conférence portant sur le développement des échanges, il a souligné l'importance de la révision des lois sur les investissements et des taxes sur les échanges commerciaux.

Il a, par ailleurs, insisté sur la priorité à accorder à la lutte contre le terrorisme aux plans militaire, sécuritaire, politique et culturel afin de préserver la stabilité, la paix et la sécurité aux niveaux national, régional et international et permettre la constitutionnalisation des processus politiques, comme il a insisté sur la création d'emplois permettant une vie digne aux citoyens, ce qui assèche les ressources du terrorisme en moyens humains.

Son Excellence Monsieur Nabih Berry n'a pas manqué de condamner, au nom de l'Union Interparlementaire Arabe, les actes terroristes survenus en mars dernier à Grand-Bassam et ceux perpétrés dans plusieurs pays africains et arabes.

Il a appelé les parlementaires arabes et africains à définir un concept unifié du terrorisme qui fait la distinction entre la lutte des peuples contre l'occupation, le colonialisme et l'injustice, et le terrorisme et le crime organisé. Il a également appelé à soutenir la coopération sécuritaire en matière de renseignement entre nos pays et à appuyer toute action internationale commune, sous l'égide de l'ONU, se fondant sur les résolutions internationales relatives à la lutte contre le terrorisme transfrontalier, l'assèchement des ressources humaines, le transit des armes et des terroristes entre pays et continents, et l'arrêt des flux financiers qui alimentent le terrorisme.

Il a souhaité que cette rencontre parlementaire afro-arabe se tienne annuellement au regard des développements successifs de situations, comme la récession économique, afin de mettre en place des législations communes garantissant le bien-être des populations arabes et africaines.

Enfin il a proposé des recommandations à inclure dans le document final de la conférence sur le développement de la coopération parlementaire afro-arabe, la conclusion d'accords de coopération commerciale et économique dans divers domaines et sur la situation dans certains pays en Afrique et dans le monde Arabe.

Prenant la parole, **Son Excellence Monsieur Guillaume Kigbafori SORO, Président de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire**, a dit l'honneur et la joie que ressent le Parlement ivoirien d'accueillir un événement aussi important que la 14^{ème} Conférence parlementaire afro-arabe. Aussi, a-t-il, au nom de l'ensemble de ses collègues Députés ivoiriens, et en son nom personnel, souhaité une cordiale et chaleureuse bienvenue à tous les participants venus prendre part à cette Conférence qui célèbre la fraternité entre Parlementaires Africains et Arabes. Il a particulièrement salué la présence des honorables Présidents suivants :

- S.E. Madame Edna MADZONGWE, Présidente du Sénat du Zimbabwe ;
- S.E. El Hadj Mohamed El Hacen, Président du Sénat de la Mauritanie ;
- S.E. Issaka SIDIBE, Président de l'Assemblée Nationale du Mali ;
- S.E. Madame MUKABALISA Donatille, Présidente de la Chambre des Députés du Rwanda
- S.E. Boilil Mohamed, Président de l'Assemblée Nationale de la Mauritanie ;
- S.E. Madame Margaret MENSAH-WILLIAMS, Présidente du Conseil national de la Namibie ;
- S.E. AGILA Saleh Essa, Président du Parlement et Chef suprême des Forces Armées de la Libye ;
- S.E. Omer Suleiman Adam Wanese, Président du Conseil des Etats du Soudan.

Il a indiqué que la Conférence parlementaire afro-arabe, instituée il y a de cela plus de trente ans, a été, d'une part, une réponse à la nécessité pour nos deux régions, africaine et arabe, d'œuvrer à consolider davantage leurs relations politique, économique et culturelle et, d'autre part, une reconnaissance du rôle vital que les Parlements pouvaient jouer en s'impliquant davantage dans la résolution des questions africaines, arabes et internationales, afin de conquérir la place qui leur revient dans un monde globalisé.

Il a estimé que la Conférence parlementaire afro-arabe constitue un cadre propice à une coopération entre nos deux régions, cadre qui transcende les barrières linguistiques pour en faire un instrument privilégié de partage de connaissances et d'expériences.

Ainsi, face à la mondialisation et aux nombreux défis engendrés par la crise économique mondiale et son impact sur la sécurité et la paix, les deux régions, arabe et africaine, doivent renforcer leurs structures de coopération et d'intégration régionales afin de mettre nos Etats sur la voie de la croissance soutenue et du développement durable, a-t-il ajouté.

Abordant la question du terrorisme, il a observé que la 14^{ème} Conférence parlementaire afro-arabe se tient à un moment particulier dans l'histoire de notre continent marqué par une vague d'attentats terroristes, sans précédent, intervenus dans plusieurs villes africaines dont Grand-Bassam en Côte d'Ivoire, frappée dernièrement après ceux qui ont touché le Mali, le Burkina, le Niger, le Kenya, la Somalie et la Tunisie.

Il a insisté sur la grave menace que fait peser le terrorisme sur la paix et la sécurité internationale, soulignant qu'il ne peut être assimilable ni être confondu aux luttes légitimes de libération, ni être associé à une religion, une nationalité, une idéologie politique ou encore à une civilisation. Aussi, a-t-il demandé que la 14^{ème} Conférence parlementaire afro-arabe soit l'occasion de lancer un appel à la solidarité, à la coopération internationale et, surtout, à la mobilisation de tous les Etats dans la lutte contre le terrorisme. Il a estimé que l'échange régulier d'informations et d'expériences entre nos organes de sécurité ainsi que la mutualisation de nos moyens de lutte est un gage d'efficacité de l'action collective contre le terrorisme.

Il y a lieu en Afrique et au Moyen Orient de conjuguer sans répit nos efforts en vue de faire cesser les drames humains que connaissent nos peuples épris de paix, de bonheur et de liberté, a-t-il ajouté.

Evoquant le thème de la conférence, à savoir la promotion de la paix et du développement durable à travers la consolidation des échanges entre les régions africaine et arabe, le Président de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire a mis l'accent sur la responsabilité des parlementaires dans la ratification des accords internationaux et le vote de lois intégrant les objectifs de développement solidaire identifiés dans le cadre de la coopération Afro-Arabe et de la mise en place d'une véritable stratégie d'échanges entre l'Afrique et le Monde Arabe, mutuellement profitable et fondée sur le respect des valeurs démocratiques et de bonne gouvernance.

A cet égard, il en a appelé à une plus grande mobilisation des Présidents des Parlements membres de la Conférence à l'occasion des différentes rencontres afin de donner des réponses pertinentes aux défis auxquels feront face les parlementaires.

Enfin, tout en souhaitant plein succès à la rencontre d'Abidjan, il a déclaré ouverts les travaux de la 14^{ème} Conférence Parlementaire Afro-arabe.

La Conférence a procédé par la suite à l'élection des membres du Bureau comme suit:

- Son Excellence Monsieur Guillaume Kigbabori SORO, Président de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire, comme Président de la Conférence Parlementaire Afro-Arabe ;
- L'Honorable Souleymane Hamid Wahdan, Vice Président de la Chambre des Représentants d'Egypte, comme Vice-Président de la Conférence ;
- L'Honorable Moudouma Apollinaire, Membre de l'Assemblée Nationale du Gabon, comme Rapporteur de la Conférence.

L'ordre du jour de la conférence comportant les points suivants a été adopté:

1. Election du Bureau de la Conférence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport du Comité de Suivi
4. Echange de vues sur :

Le développement des échanges entre les pays arabes et africains en vue de promouvoir la paix et le développement durable

5. Constitution d'un nouveau Comité de Suivi
6. Date et lieu de la 15^{ème} Conférence.

La conférence a décidé de considérer les discours prononcés à la séance inaugurale comme documents de travail pour la suite des travaux.

Rapport du Comité de Suivi

La Conférence a entendu le Rapport du Comité de Suivi qui s'est réuni à Abidjan le 3 Mai 2016 sous la présidence de M. HEMREN Ahmed, Membre de l'Assemblée Nationale de Mauritanie, avec M. Mohamadei BUNDUKJI, Membre du Sénat de Jordanie, comme Rapporteur. Le rapport a porté sur les observations du Comité de Suivi suite à la présentation par les Secrétariats Généraux de l'Union Parlementaire Africaine et de l'Union Interparlementaire Arabe de leurs activités communes après la 13^{ème} Conférence Parlementaire Afro-Arabe.

Le rapport a également porté sur des recommandations du Comité de suivi qu'il soumet à la conférence, à savoir :

- La nécessité de tenir deux réunions par an du Comité de suivi conformément aux textes de la conférence parlementaire afro-arabe ;
- Organiser conjointement le colloque parlementaire au début de l'année 2017 sur : « les défis de la mondialisation et ses effets sur les cultures nationales en Afrique et dans le monde Arabe »
- Réactiver et constituer des groupes d'amitié bilatéraux entre les parlements arabes et les Parlements africains ;
- Exhorter les Parlements arabes et africains à demander à leurs gouvernements de mettre l'accent sur l'accroissement des représentations diplomatiques ;

- Améliorer l'action de coordination entre les délégations parlementaires africaines et arabes lors des réunions de l'Union interparlementaire en vue d'harmoniser les positions entre les parlements arabes et africains.

La Conférence a approuvé ces recommandations et a ajouté le point suivant :

- Charger le Comité de Suivi de mettre en place les mécanismes visant à mettre en œuvre les décisions de la conférence et de les soumettre au prochain Sommet Afro-Arabe selon la procédure internationale;

Constitution du nouveau Comité de Suivi

La Conférence a constitué le nouveau Comité de Suivi comme suit:

Du côté Africain: Burundi, Guinée, Mali, Namibie et Ouganda

Du côté Arabe: Egypte, Koweït, Liban, Libye et Palestine

Elle a également approuvé ce qui suit :

I – La situation en Afrique

La 14ème Conférence Parlementaire Afro-Arabe,

réaffirmant l'importance de la promotion de la paix sur le continent africain à travers le dialogue comme moyen de résolution des conflits et soulignant que la paix constitue un préalable au développement durable,

1. Exhorte les parties à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, qui a été signé à Bamako les 15 Mai et 20 Juin 2015, à poursuivre leurs efforts visant à la mise en œuvre effective de l'Accord, afin de conduire à l'isolement total des groupes terroristes au Mali, et les encourage à renforcer leur attachement à la paix et à la réconciliation, ainsi qu'au bien-être des populations du Mali.
2. Appelle toutes les parties prenantes en Guinée-Bissau à s'engager résolument dans la voie d'un dialogue politique sans exclusive à même de mettre fin aux tensions politiques et institutionnelles, à consolider la paix et la stabilité dans le pays, et de parvenir à un consensus sur la mise en œuvre des réformes.
3. Encourage les autorités burundaises et les autres acteurs burundais à poursuivre le dialogue inclusif inter-burundais déjà amorcé, conformément à la constitution, à l'accord d'Arusha et aux différentes résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies déjà adoptées à cet effet ; condamne, en conséquence, tous les actes de terrorisme qui sont commis dans le pays et qui menacent la paix et la stabilité au Burundi.

4. Salue la formation d'un gouvernement d'union nationale de transition au Sud Soudan et appelle les deux parties, avec l'aide de la communauté internationale, à mettre entièrement en œuvre l'accord de paix signé pour la résolution du conflit en République du Sud Soudan.
5. Se félicite des développements positifs en République Centrafricaine avec la tenue des élections présidentielles et législatives, et exhorte toutes les autres parties centrafricaines à travailler ensemble à la promotion de la réconciliation nationale et de la bonne gouvernance politique et économique.
6. Soutient les efforts des pays en lutte contre le groupe terroriste Boko Haram; elle souligne la nécessité de renforcer les efforts engagés dans le cadre de la Force multinationale mixte (FMM) mise en place par les pays membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et le Bénin.
7. Se félicite de l'engagement du Gouvernement fédéral de Somalie à œuvrer dans l'esprit de la Déclaration de Mogadisho du 16 décembre 2015 en favorisant le dialogue politique national et la réconciliation en vue de la tenue d'élections d'ici à 2020.
8. Salue le retour à l'ordre constitutionnel et la fin de la Transition au Burkina Faso avec les élections présidentielles et législatives du 29 Novembre 2015 et appelle la communauté internationale à soutenir les efforts de ce pays visant à relancer son économie et à approfondir le processus démocratique.
9. Condamne les attaques terroristes perpétrées en Somalie, à Tunis (Tunisie), à Bakissa (Kenya), à Bamako (Mali), à Ouagadougou (Burkina Faso) et à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) et souligne la nécessité d'efforts africains renouvelés et coordonnés pour prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes de même que l'extrémisme violent, sur la base des instruments continentaux et internationaux pertinents.

II. La situation au Moyen Orient et dans les pays Arabes

La 14^{ème} Conférence Parlementaire Afro-Arabe, rappelant les recommandations adoptées par les Conférences du Dialogue Parlementaire Afro-Arabe et par l'Union Interparlementaire Arabe sur la situation au Moyen-Orient :

1. Affirme qu'aucune paix ni stabilité dans la région du Moyen Orient n'est possible sans une solution juste et globale de la question palestinienne, sur la base des résolutions qui consacrent la légitimité internationale visant à mettre fin à l'occupation d'Israël de l'ensemble des territoires arabes occupés en 1967 et à aboutir à l'instauration d'un Etat palestinien indépendant sur les frontières du 4 juin 1967 avec El Qods comme capitale, et insiste sur la résolution internationale n° 194 relatif au droit au retour.

2. Invite les parlements arabes et africains à réagir en apportant leur soutien nécessaire pour faire aboutir les efforts palestiniens et arabes en vue de la tenue d'une conférence internationale pour la paix dont l'objectif sera de permettre l'exécution des résolutions qui consacrent la légitimité internationale relative à la cause palestinienne, de mettre fin à l'occupation israélienne et d'instaurer un Etat palestinien indépendant dont la capitale sera El Qods, sur les frontières du 4 juin 1967, et d'œuvrer à réunir le soutien aux actions palestiniennes et arabes visant à assurer la protection du peuple palestinien à travers le Conseil de sécurité de l'ONU ainsi que la condamnation et l'arrêt définitif de la construction des colonies.
3. Salue avec fierté la résistance du peuple palestinien, et la détermination des populations pour l'exercice de leur droit légitime à l'autodétermination et pour faire face aux crimes de l'occupation israélienne et aux fanatismes des colons ; et demande la levée de l'embargo sur la Palestine.
4. Soutient les efforts déployés en vue de la réussite de l'accord politique libyen et souligne le droit effectif de la Chambre des Représentants pour son adoption et sa constitutionnalisation ; appelle au respect de la déclaration constitutionnelle et de la législation en vigueur en tant qu'expression de la volonté du peuple, et souligne également son soutien aux efforts consentis par l'Etat libyen dans sa lutte contre le terrorisme et l'extrémisme et dans la sécurisation de tout le pays par la levée de l'embargo sur les armes imposé à l'armée libyenne.
5. Salue les efforts déployés par le Maroc en faveur du dialogue libyen de réconciliation mené à Skhirat.
6. Souligne la nécessité de soutenir les efforts internationaux et régionaux visant à assister l'Etat Libyen dans les opérations de déminage notamment à Benghazi et Birak.
7. Se félicite du retour de la vie parlementaire en République arabe d'Egypte pour parachever le point in fine de la feuille de route, et affirme son soutien à l'Egypte dans ses discussions en cours sur le fleuve du Nil, et souligne son intérêt quant aux grands projets vitaux en cours pour amorcer l'activité économique et le processus de développement et des investissements dans ce pays frère.
8. Soutient le Liban en vue de lui permettre de parachever la libération de ses territoires et l'exécution de toutes les dispositions de la résolution du Conseil de sécurité n°1701 et le bornage de ses frontières maritimes.
9. Appelle au soutien de l'armée et les services de sécurité libanais en armes et matériel pour faire face au terrorisme sur ses frontières nationales et communautaires.

10. Souligne sa solidarité avec la Syrie et lui exprime son soutien et son appui dans son droit légitime pour la récupération totale du Golan occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, et ce, conformément aux résolutions pertinentes des Nations unies, et considère toutes les procédures effectuées par Israël pour annexer le Golan comme nulles et non avenues car contraires aux résolutions qui consacrent la légitimité internationale.
11. Insiste sur l'unité des territoires et du peuple Syrien et rejette fermement toute thèse visant à instaurer un fédéralisme ou toute autre forme de partition.
12. Affirme son soutien au dialogue en cours entre les différentes composantes syriennes pour aboutir à des solutions politiques sur la base des résolutions du Conseil de sécurité et des ententes internationales.
13. Appuie les efforts de la Jordanie face aux violations répétées par Israël contre la mosquée d'El Aqsa et les lieux saints chrétiens à El Qods et apprécie hautement leur mission dans la protection des lieux sacrés musulmans et chrétiens.
14. Observe les défis auxquels fait face l'Irak et apprécie son rôle et ses sacrifices dans la lutte contre le terrorisme et appelle ses dirigeants politiques à activer la mise en œuvre des réformes, le changement et la réconciliation nationale visant à consacrer les principes de la bonne gouvernance et l'édification d'un Etat doté d'institutions.
15. Appuie le droit total et légitime de l'Etat des Emirats Arabes Unis sur ses trois îles occupées par l'Iran, en l'occurrence la grande Tunb, la petite Tunb et Abou Moussa, et soutient l'ensemble des procédures et moyens pacifiques qui seront pris par l'Etat des Emirats Arabes Unis pour recouvrer sa souveraineté sur les îles occupées.
16. Apprécie hautement les efforts internationaux pour le règlement pacifique de la crise au Yémen conformément aux résolutions des Nations Unies, ainsi que le rôle important joué par l'Etat du Koweït.
17. Exprime sa grande appréciation quant aux efforts déployés pour réaliser la paix et le dialogue national au Soudan notamment ceux accomplis par la médiation commune de l'ONU, l'UA, la Ligue Arabe et l'OCI, et apprécie particulièrement les efforts constructifs et constants déployés par l'Etat du Qatar pour faire aboutir le document de Doha pour la paix au Darfour; appelle toutes les parties à adhérer au dialogue national ;

18. Soutient la juste revendication du Soudan quant à la levée des sanctions et à l'effacement de sa dette extérieure.
19. Apprécie le travail accompli par le Comité El Qods issu de l'Organisation de la Coopération Islamique présidé par Sa Majesté le Roi Mohamed VI du Maroc et appelle au soutien de toutes les parties qui oeuvrent pour la cessation de l'occupation d'El Qods.

III. La lutte contre le terrorisme

La 14^{ème} Conférence Parlementaire Afro-Arabe, rappelant les recommandations adoptées par des Conférences du Dialogue Parlementaire Afro-Arabe, de l'Union Interparlementaire Arabe et l'Union Parlementaire Africaine relatives à la lutte contre le terrorisme:

1. Condamne tous les actes terroristes perpétrés en Afrique, en Europe et dans le monde arabe et appelle à des efforts internationaux communs conformes aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies en vue d'éradiquer ce fléau qui menace la stabilité et la sécurité régionale et internationales.
2. Exhorte les pays africains et arabes à coopérer en matière de lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ainsi que contre l'extrémisme.
3. Réaffirme la nécessité de faire la différence entre le terrorisme et le droit des peuples à lutter contre l'occupation de leurs terres en vue du recouvrement de leurs droits légitimes.
4. Rejette tout lien entre le terrorisme et l'Islam en tant que religion de paix et de tolérance et appelle, d'une part, à légiférer en matière de lutte contre la culture de la haine et l'appel à la violence en vue de construire des sociétés pluralistes favorisant la coexistence entre différentes populations et, d'autre part, à adopter le document d'Amman du 9 Novembre 2004, traduit en plusieurs langues et adopté par la plupart des pays européens en tant que référence dans la lutte contre le terrorisme et la violence.
5. Appelle au respect du droit international en matière d'assistance et de protection des populations civiles victimes du terrorisme.

IV. Le développement des échanges entre les pays arabes et africains en vue de promouvoir la paix et le développement durable

Suite à des échanges de vues sur ce point, les participants à la conférence ont estimé que Le développement des échanges afro-arabes en vue de promouvoir la paix et le développement durable exige que les actions suivantes soient entreprises afin d'impulser une nouvelle dynamique dans la coopération entre pays africains et arabes:

A) au plan politique et sécuritaire

1. mettre en place ou réactiver les commissions mixtes bilatérales et mettre en oeuvre les accords convenus entre les deux parties;
2. renforcer les capacités nationales et régionales de mécanismes visant à prévenir les conflits, les résoudre et à gérer les situations de post-conflit;
3. renforcer et développer les institutions législatives en vue de leur permettre d'exercer leurs fonctions législative et de contrôle ;
4. prendre part au processus de construction des pays en post-conflit, en développant la coopération interrégionale afro-arabe;
5. exhorter à l'adoption des principes de bonne gouvernance politique et économique, la lutte contre la corruption, la gestion des crises et des conflits, y compris sur les causes et les impacts potentiels de ces phénomènes;
6. lutter contre le terrorisme et la piraterie maritime;
7. renforcer les capacités et l'échange d'informations sur le contre-terrorisme, la piraterie et en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée, y compris la drogue, le blanchiment d'argent, le trafic d'êtres humains et le trafic d'armes ;
8. oeuvrer à la promotion des droits de l'homme et des valeurs de la citoyenneté.

B) aux plans économique, social et culturel

1. promouvoir le commerce afro-arabe à travers la mise en place d'un mécanisme juridique adéquat visant à régler les échanges commerciaux entre les deux régions africaines et arabes;
2. faciliter l'accès aux données nationales du commerce extérieur ;
3. œuvrer à la redynamisation des accords de libre-échange entre les pays africains et arabes ;
4. harmoniser les politiques et la réglementation en matière de commerce et d'investissement dans les deux régions;

5. prendre des mesures visant à renforcer le commerce et l'investissement entre les deux régions;
6. rationaliser les ressources économiques nationales (ressources énergétiques, minières et hydriques) ;
7. appuyer et faciliter l'investissement privé et public ;
8. consolider les accords commerciaux notamment en matière d'exploitation des ressources ;
9. établir des réseaux d'échanges d'informations économiques en utilisant les TICs (Technologies de l'information et de la communication);
10. faciliter l'interaction entre les investisseurs et les décideurs en développant les informations sur les opportunités d'investissement;
11. créer un environnement favorable pour les activités d'investissement et la promotion du commerce;
12. faire appel aux institutions financières régionales et internationales pour le soutien financier des investissements dans les régions africaines et arabes;
13. créer des organismes de soutien et d'accompagnement des opérations de commerce et d'investissement ;
14. mettre en place des chambres mixtes Afro-Arabes en vue de la création d'un marché commun afro-arabe;
15. mettre en place des conseils Afro-Arabes d'hommes d'affaires ;
16. procéder à des échanges d'experts et d'expériences dans les domaines commercial et industriel;
17. adopter des politiques garantissant la qualité des produits conformément aux normes et spécifications internationales afin d'améliorer la compétitivité aux niveaux régional et mondial;
18. mettre en place un système de reconnaissance mutuelle des normes et de la qualité des produits faisant l'objet d'échanges commerciaux;
19. prendre des mesures visant à encourager le secteur privé et public à jouer un rôle actif dans le développement des échanges commerciaux entre les pays africains et arabes;
20. faciliter la circulation des biens, des services et des capitaux entre les deux régions pour favoriser la création d'une zone d'échanges préférentiels entre les pays africains et arabes;
21. développer les voies de communication multimodales notamment dans le domaine de l'infrastructure routière et ferroviaire et assurer la connexion entre les réseaux de transport;
22. promouvoir au sein des régions africaine et arabe des projets communs, notamment dans le domaine des énergies renouvelables ainsi que les interconnexions des réseaux électriques;
23. prendre part aux Foires et manifestations économiques et culturelles ;
24. procéder à des échanges de main-d'oeuvre qualifiée à travers les régions africaine et arabe dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'équipement.

V – Prochaine Conférence parlementaire Afro-Arabe

La Conférence a accueilli favorablement la proposition de l’Egypte d’abriter la 15^{ème} Conférence Parlementaire Afro-Arabe. Elle a chargé le Secrétariat Général de l’Union Interparlementaire Arabe de mener des consultations avec le pays hôte en vue de fixer la date.

VI- Motion de remerciements

La Conférence a adressé ses remerciements et sa gratitude à Son Excellence Monsieur Allassane OUATTARA, Président de la République de Côte d’Ivoire, en vue de lui faire part de sa très haute considération pour l’intérêt porté à ses travaux.

Elle a également adressé ses félicitations à l’Honorable Guillaume Kigbafori SORO, Président de l’Assemblée Nationale de Côte d’Ivoire, pour l’importance accordée par l’Assemblée Nationale et son Administration ainsi que pour les efforts déployés en vue de la réussite de ses travaux.

Abidjan le 5 Mai 2016